



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE HOUDAN
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE
YVELINES

Téléphonie : 01.30.46.81.30
Télécopie : 01.30.88.10.01
Adresse Postale : B.P. 24 – 78550 HOUDAN
accueil@villehoudan.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES-VERBAL Conseil d'Administration du C.C.A.S

Mercredi 18 Janvier 2023 à 16 heures 00

Présidence : Madame Christine DEBLOIS-CARON, Vice-Présidente du CCAS

Présents :

Mesdames Christine DEBLOIS CARON, Nathalie GUYOMARD, Michelle BESNARD, Thérèse GAUTIER,
Messieurs Philippe SERAY et Jean-Pierre DURET

Absents excusés représentés :

Monsieur Jean-Marie TETART donne pouvoir à Madame DEBOIS-CARON
Monsieur Julien BOURGOGNE donne pouvoir à Monsieur GAUTIER

Absent excusé : Madame Denise LEMOINE

Administration : Madame Nadège ROCHEREAU

Le Conseil d'administration

Sous la présidence de Madame Christine DEBLOIS-CARON

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 SEPTEMBRE 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. AIDE FACULTATIVE

2 dossiers ont été proposés et acceptés.

N° de délibération	Objet	Montant accordé
01/2023	Aide financière pour prise en charge d'une facture d'eau	302.46 €
02/2023	Aide financière pour prise en charge d'une facture pour la taxe d'ordures ménagères	267.0 €
TOTAL		569.46€

3. CHOIX DE LA BOULANGERIE POUR LA GALETTE DES SENIORS

Des demandes de devis ont été adressées à l'ensemble des boulangeries de Houdan.

Seule la boulangerie « Metais » a transmis un devis.

Nous avons donc choisi cette proposition qui s'élève à 1 554.33 €.

Cette commande comporte 35 Galettes frangipane et 200 boîtes de macarons gravés.

4. ORGANISATION D'UN LOTO EN FAVEUR DES SENIORS

Lors de la séance du 22 septembre dernier, il avait été décidé de reporter la date de ce loto au premier trimestres 2023.

Il semble compliqué, au regard des démarches à effectuer, de tenir ces délais.

Madame Deblois-Caron souhaite avoir l'avis des membres du CCAS quant au maintien d'une date au cours de cette année 2023 ou à la proposition d'organiser ce premier Loto lors de la Galette de l'année prochaine.

Les membres du CCAS optent plutôt pour l'organisation du Loto lors de la Galette 2024.

5. CHOIX DE LA DATE POUR LA SORTIE DU MOIS DE JUIN

Afin de pouvoir avoir un large choix pour la prochaine sortie en faveur des seniors, il est préférable de démarcher les différentes sociétés le plus tôt possible. C'est la raison pour laquelle Madame Deblois-Caron propose que la date soit définie dès à présent.

Après discussion la date du jeudi 15 juin est retenue pour cette sortie 2023.

6. ORGANISATION DE LA GALETTE DES SENIORS

Les invitations et confirmations ont été envoyées.

À ce jour 192 personnes sont attendues dont 9 résidents de l'EHPAD avec 3 accompagnateurs. Les personnes seront accueillies à partir de 14h30.

La mise en place s'effectuera dès le matin à partir de 9h00.

La société d'animation sera présente dès 9h00 également.

Discours de Monsieur le Maire à partir de 15h00 puis service de la Galette avec animation musicale.

7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Deblois-Caron fait un point sur la distribution des colis qui a eu lieu le samedi 10 décembre 2022. Elle remercie les élus et autres bénévoles qui sont venus apporter leur aide. La préparation de cette distribution représente un travail conséquent et beaucoup de temps. Il serait appréciable que tous les élus s'investissent et soient réactifs.

Le retour suite à cette distribution est positif. La composition a particulièrement été appréciée.

Madame Gautier soumet l'idée que cette distribution soit effectuée en mairie ou dans une salle communale où les personnes viendraient elle-même chercher leur colis.

Madame Deblois-Caron explique que cela est difficilement envisageable au regard de l'importance du nombre de colis qu'il faudrait alors déplacer.

De plus la plupart des personnes apprécient le passage à leur domicile et certaines ne peuvent se déplacer.

La séance est terminée à 17 h 10.

Pour extrait et certifié conforme,

Houdan, le 13 Janvier 2023

Christine Deblois-Caron
Vice-Présidente du CCAS